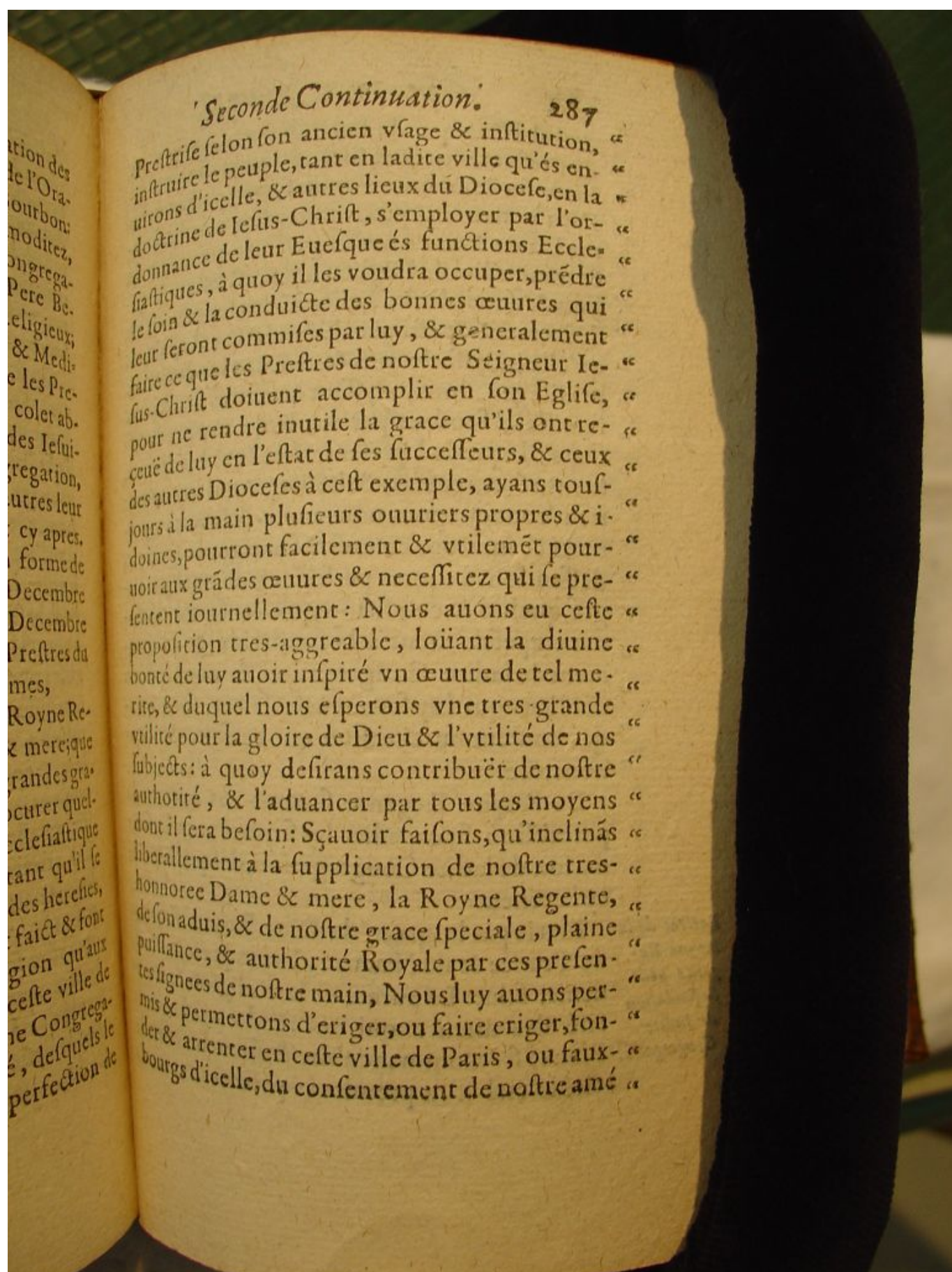
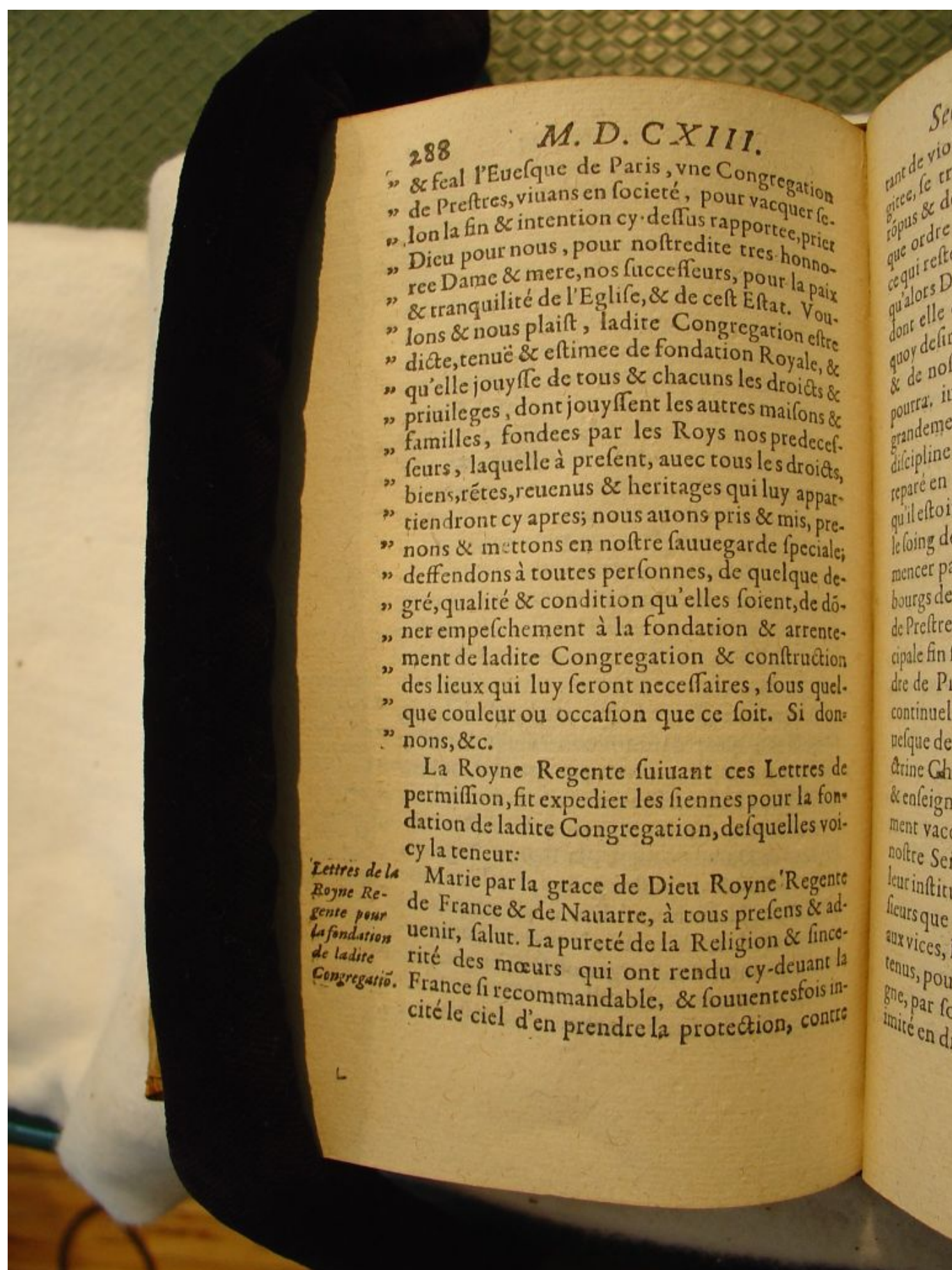


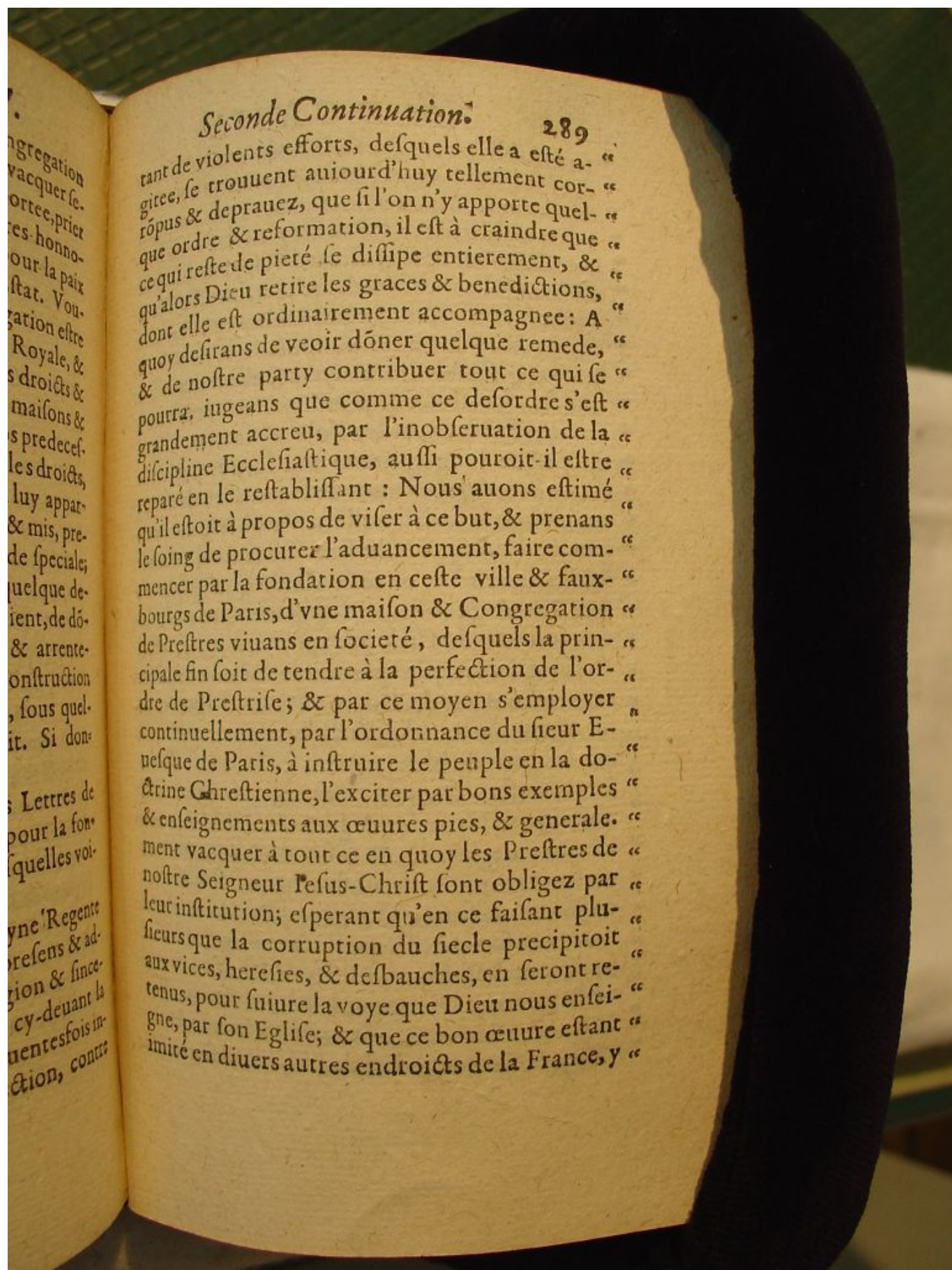
1613_287.jpg



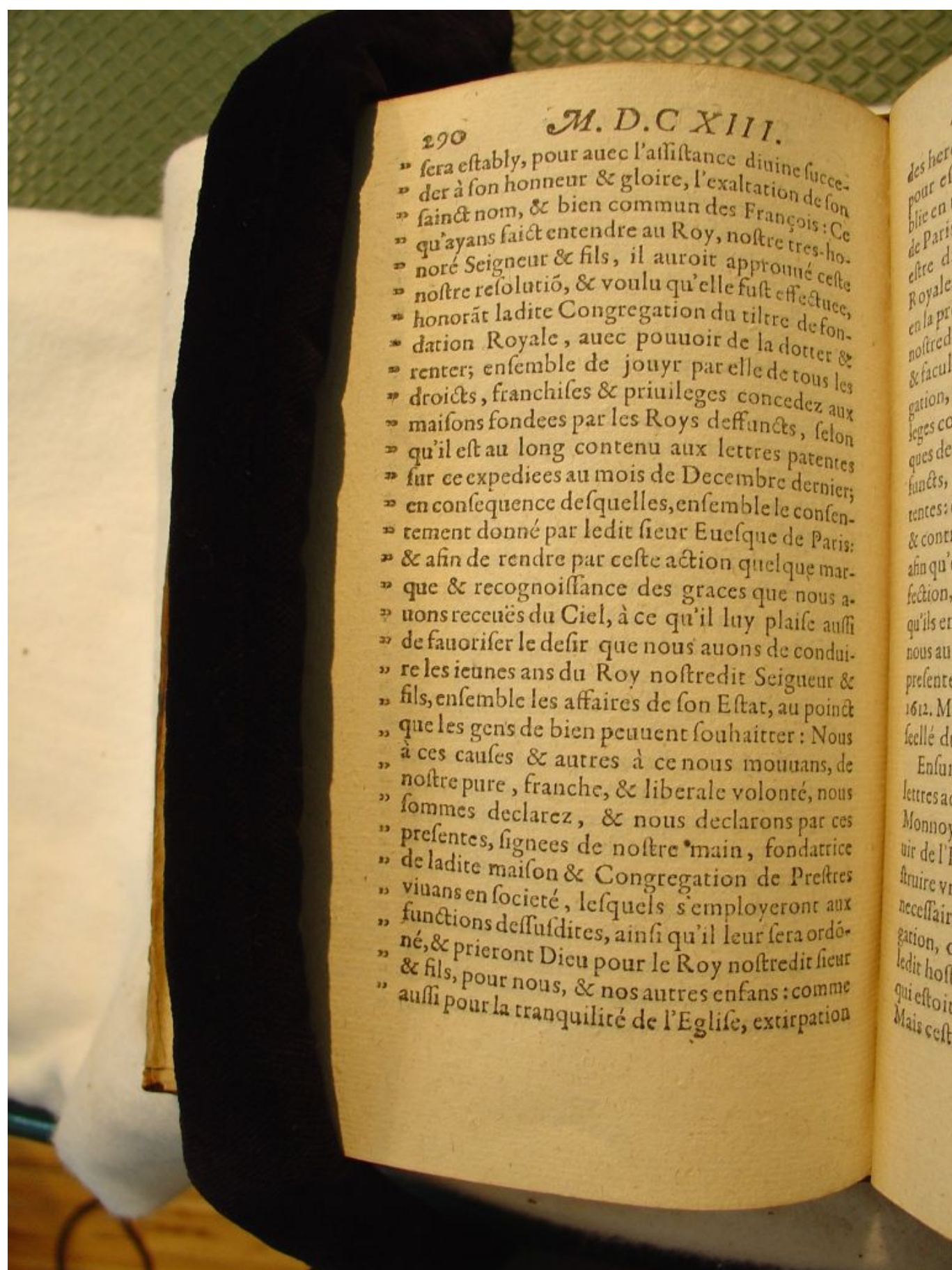
1613_288.jpg



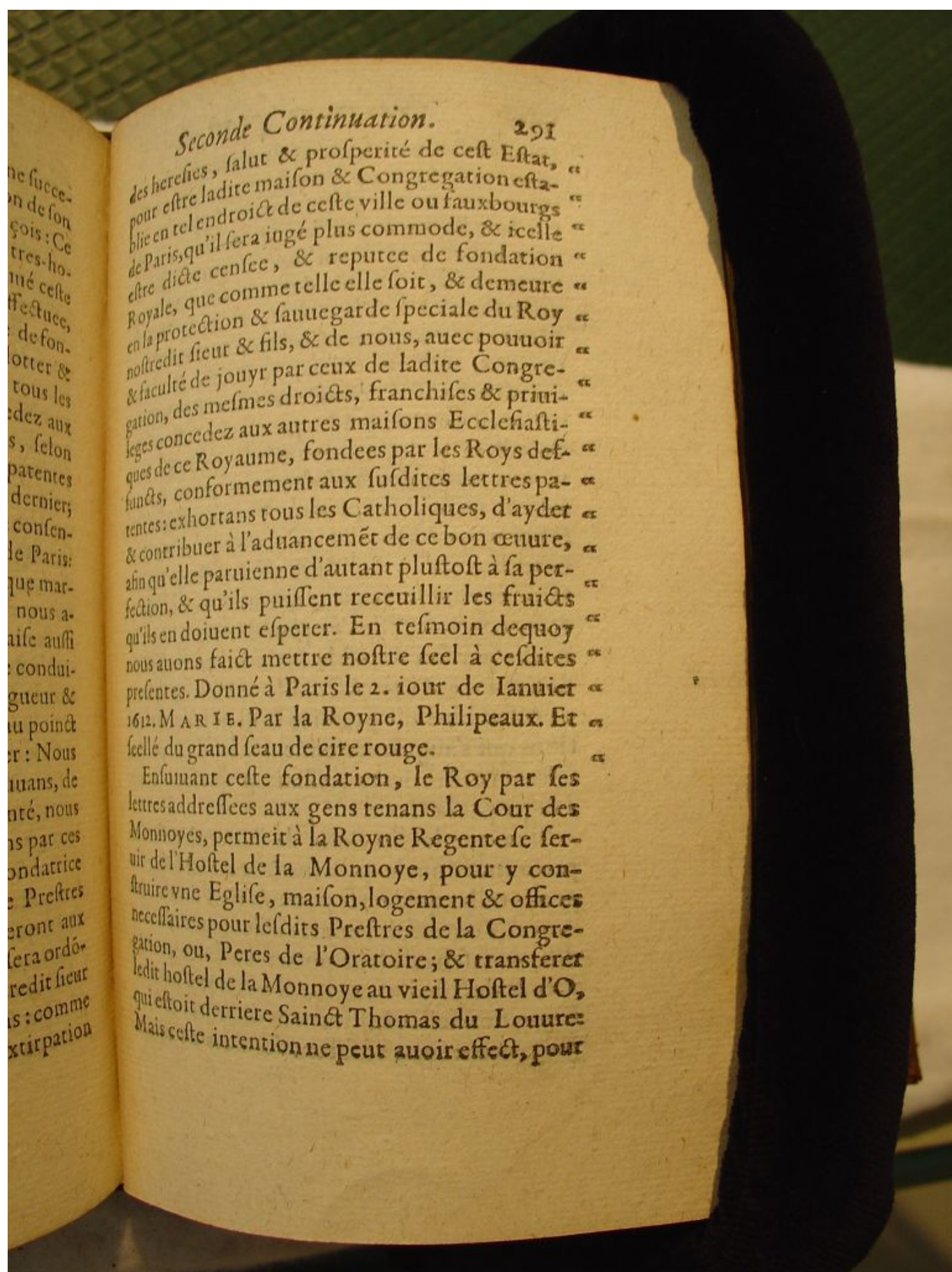
1613_289.jpg



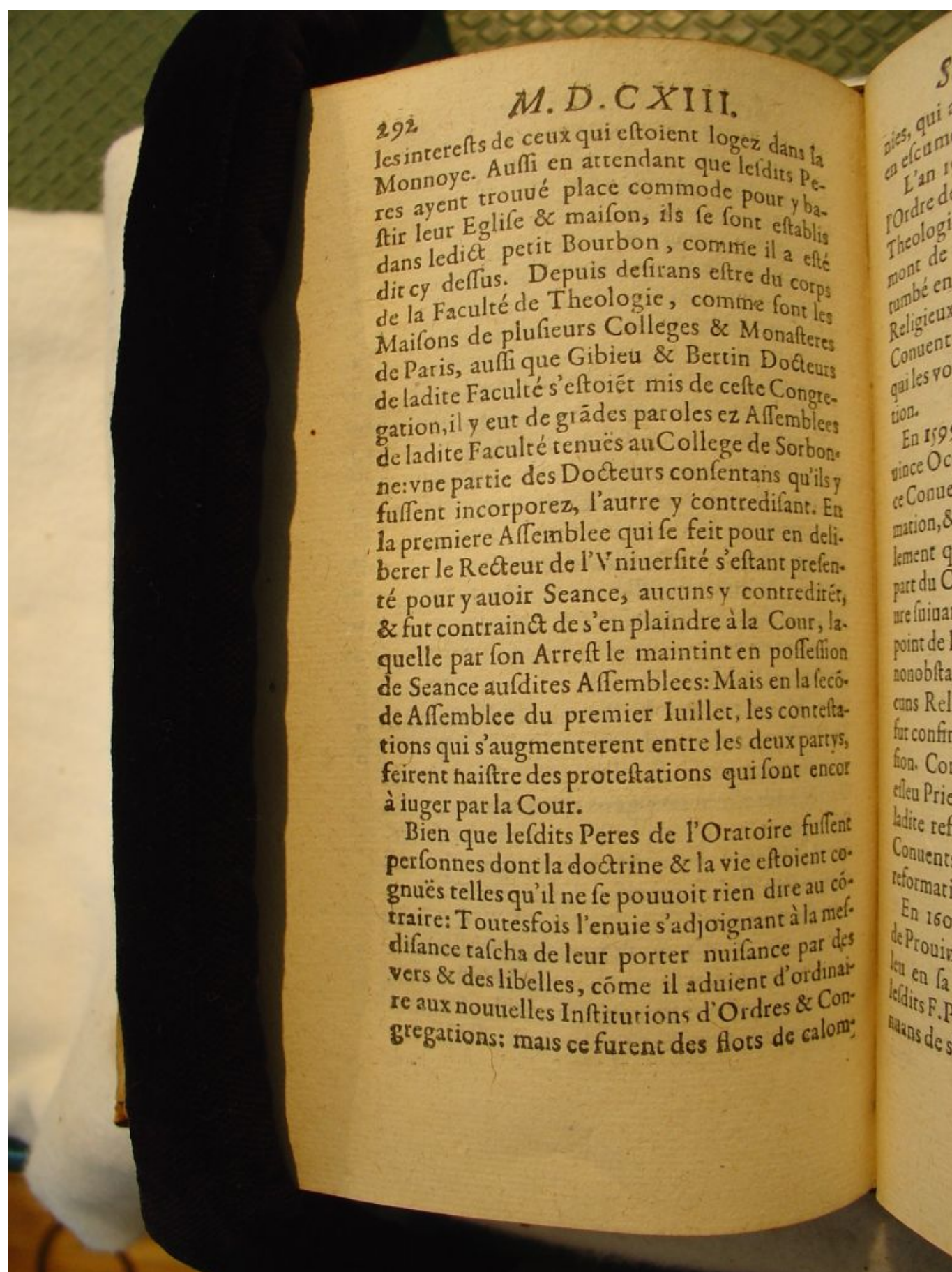
1613_290.jpg



1613_291.jpg



1613_292.jpg



1613_293.jpg

Seconde Continuation.

293

nies, qui apres tous leurs efforts se rendirent en escume.

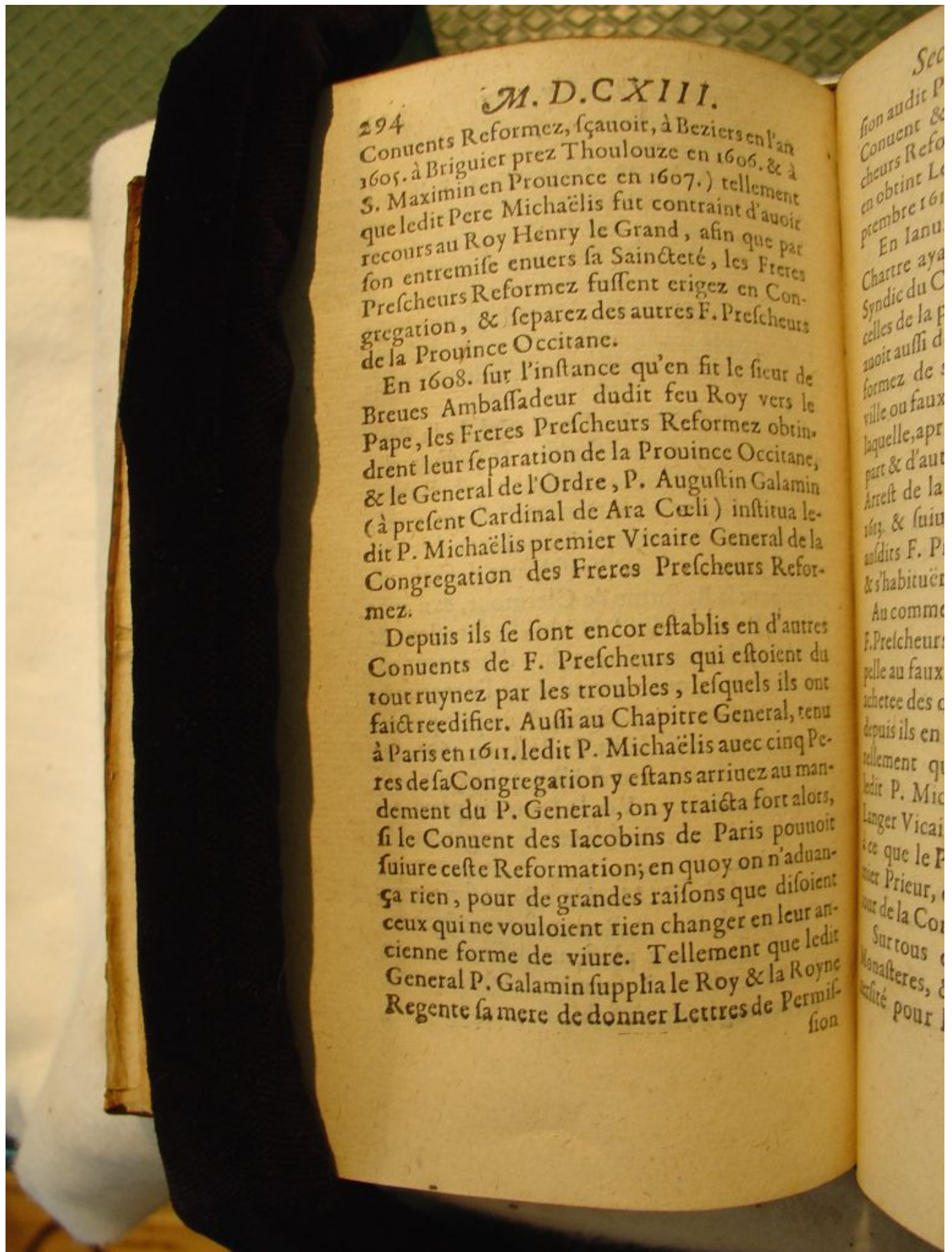
L'an 1594. les PP. Michaëlis & Belly de l'Ordre des Freres Prescheurs & Docteurs en Theologie, voyans que le Conuent de Clermont de Lodeue estoit à cause des troubles tombé en ruine, s'y habituerent, avec d'autres Religieux dudit Ordre, & retablirent ledit Conuent par les aumosnes des gens de bien, qui les voyoient viure sous vne belle reformation.

*Des Freres
Prescheurs
Reformez
du fauchbourg
S. Honoré.*

En 1599. le P. Marius Prouincial de la Province Occitane, faisant sa visite, & passant par ce Conuent de Clermont, admira ceste Reformation, & l'austerité de tous ces Religieux, tellement qu'estant arriué à Thoulouze, la plupart du Conuent des F. Prescheurs desirans viure suivant la Reforme de Clermont, & n'ayās point de Prieur, ledit P. Michaëlis fut esleu; & nonobstant les trauerses que luy donnerent aucuns Religieux qui ne vouloient l'y receuoir, fut confirmé en son eslection, & en prit possession. Comme aussi ledit P. Belly en 1601. fut esleu Prieur du Cōuent d'Alby, qui reçeut aussi ladite reformation. Voylà les trois premiers Conuents où les F. Prescheurs se rengèrent à la reformation.

En 1602. ledit P. Marius acheua son temps de Prouincial, & le P. Bourguignon estant esleu en sa place, eut plusieurs differents avec lesdits F. Prescheurs Reformez, (lesquels continuans de s'augméter s'establirēt en trois autres

1613_294.jpg



294
M. D. C. X. I. I. I.
Conuents Reformez, ſçauoir, à Beziers en l'an
1605. à Briguier prez Thoulouze en 1606. & à
S. Maximin en Prouence en 1607.) tellement
que ledit Pere Michaëlis fut contraint d'auoir
recours au Roy Henry le Grand, afin que par
ſon entremiſe enuers ſa Saincteté, les Freres
Preſcheurs Reformez fuſſent erigez en Con-
gregation, & ſeparez des autres F. Preſcheurs
de la Prouince Occitane.

En 1608. ſur l'inſtance qu'en fit le ſieur de
Breues Ambaſſadeur dudit feu Roy vers le
Pape, les Freres Preſcheurs Reformez obtin-
drent leur ſeparation de la Prouince Occitane,
& le General de l'Ordre, P. Auguſtin Galamin
(à preſent Cardinal de Ara Cœli) inſtitua le-
dit P. Michaëlis premier Vicaire General de la
Congregation des Freres Preſcheurs Refor-
mez.

Depuis ils ſe ſont encor eſtablis en d'autres
Conuents de F. Preſcheurs qui eſtoient du
tout ruynez par les troubles, leſquels ils ont
faict reedifier. Auſſi au Chapitre General, tenu
à Paris en 1611. ledit P. Michaëlis avec cinq Pe-
res de ſa Congregation y eſtans arrivez au man-
dement du P. General, on y traiéta fort alors,
ſi le Conuent des Iacobins de Paris pouuoit
ſuiure ceſte Reformation; en quoy on n'aduan-
ça rien, pour de grandes raiſons que diſoient
ceux qui ne vouloient rien changer en leur an-
cienne forme de viure. Tellement que ledit
General P. Galamin ſupplia le Roy & la Royne
Regente ſa mere de donner Lettres de Permiſ-
ſion

1613_295.jpg

Seconde Continuation.

295

tion audit P. Michaëlis, pour bastir à Paris vn
Conuent & Maison nouuelle de Freres Pres-
cheurs Reformez : Ce qui luy fut accordé, &
en obtint Lettres en forme de Chartre, en Se-
ptembre 1611.

En Ianuier 1612. ces Lettres en forme de
Chartre ayant esté signifiees au P. Prieur &
Syndic du Conuent des Iacobins de Paris, (avec
celles de la permission que l'Euesque de Paris
auoit aussi donnees ausdits F. Prescheurs Re-
formez de s'habituier & demeurer en ladite
ville ou fauxbourgs) il forma vne oppositiō: sur
laquelle, apres auoir vn an durant esté faict de
part & d'autre plusieurs productions, interuint
Arrest de la Cour de Parlement du 23. Mars
1613. & suivant lescrites Lettres il fut permis
ausdits F. Prescheurs Reformez de demeurer
& s'habituier à Paris.

Au commencement donc de l'an 1614. lescrites
F. Prescheurs Reformez firent bastir leur Chap-
pelle au fauxbourg S. Honoré, en vne maison
achetee des deniers de leurs bien-faicteurs, &
depuis ils en ont eu deux autres circonuoinfines,
tellement qu'ils ont faict vn Conuent que
ledit P. Michaëlis Vicaire General, & le P.
Langer Vicaire substitut, ont gouverné iusques
à ce que le P. d'Ambrum en ait esté esleu pre-
mier Prieur, qui en prit possession l'an 1615. le
jour de la Conception nostre Dame.

Sur tous ces nouueaux establissemens de
Monasteres, & sur les contestations de l'Vni-
uersité pour l'adionction des Peres de l'Or-
-

1613_296.jpg

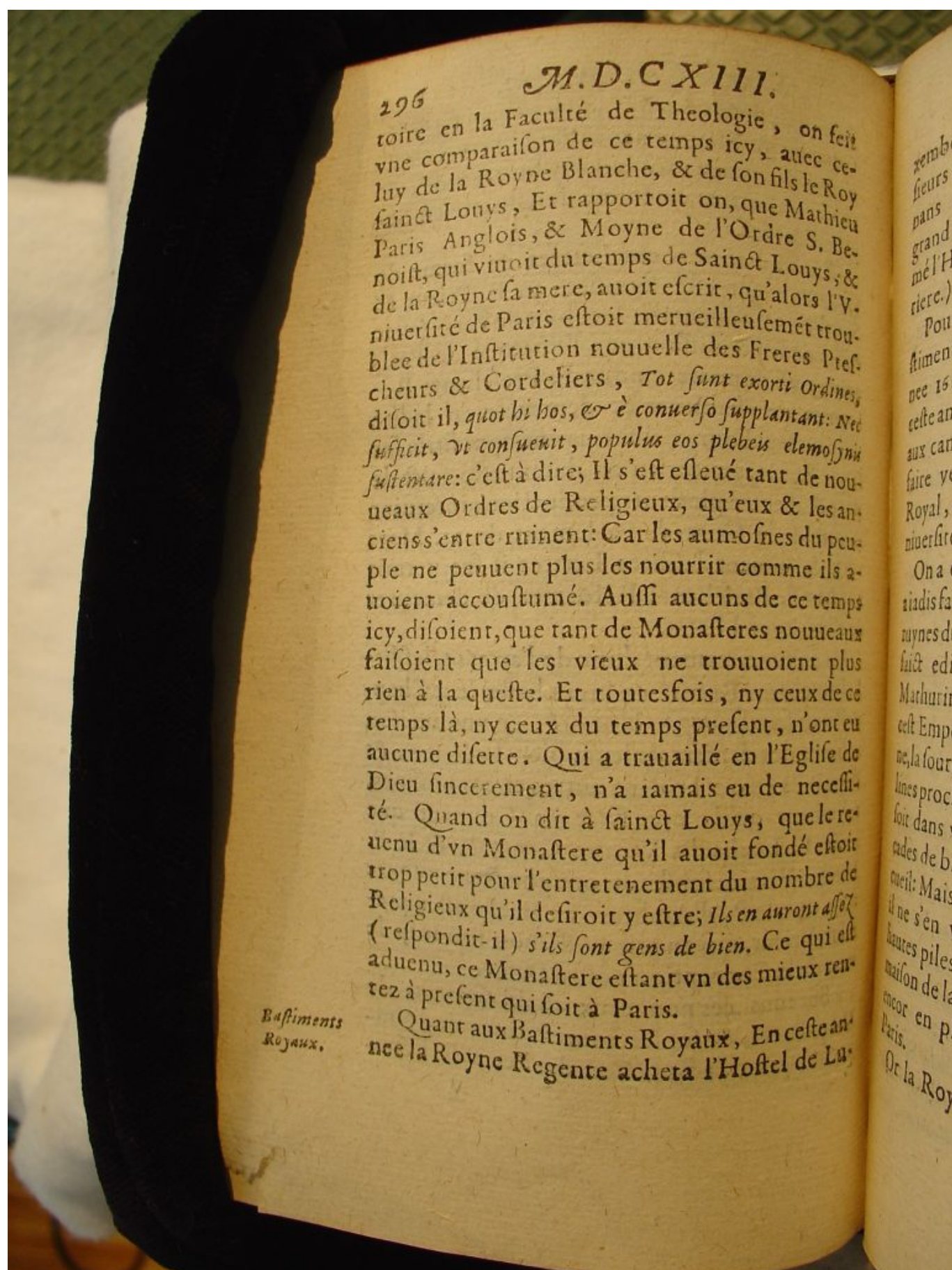


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan